



Christiane Valade
CPA auditrice, CA

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A – Subventions	16
Annexe B – Subventions gouvernementales	16
Annexe C – Charges	17
Annexe D – Autres produits	17

CHRISTIANE VALADE
CPA auditrice

61, rue Victoria
Repentigny, Québec
J5Y 4A3
Tél. : (514) 209-9346

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE** (« l'Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des états de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1^{er} avril 2023 et 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(suite)

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(suite)

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.



Christiane Valade, CPA auditrice

Repentigny, le 30 mai 2023

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
PRODUITS		
Apports d'autofinancement :		
Apports et dons de marchandises	38 796 \$	16 022 \$
Contributions des usagers	21 897	23 728
Levée de fonds, dons d'entreprises et d'individus	84 412	53 508
	<u>145 105</u>	<u>93 258</u>
Subventions (Annexe A)	124 800	124 835
Subventions gouvernementales (Annexe B)	291 950	256 899
Revenus de placement	2 765	788
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2 407	1 350
	<u>421 922</u>	<u>383 872</u>
	<u>567 027</u>	<u>477 130</u>
CHARGES (Annexe C)	<u>505 474</u>	<u>489 442</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	61 553	(12 312)
AUTRES PRODUITS (Annexe D)	967	30 649
AUTRES DÉPENSES	<u>(14 162)</u>	<u>(15 519)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>48 358 \$</u>	<u>2 818 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars



		2023		2022	
	Investi en immobilisations corporelles ⁽¹⁾	Affecté	Non affecté	Total	Total
Solde au début	311 320 \$	- \$	75 044 \$	386 364 \$	383 546 \$
Nouvelle affectation (note 10)		43 850	(43 850)		
Acquisitions immobilisations corporelles	6 386	-	(6 386)	-	-
Amortissement immobilisations corporelles	(17 857)	-	17 857	-	-
Remboursement de dette long terme	4 084	-	(4 084)	-	-
Excédent des produits sur les charges	-	-	48 358	48 358	2 818
Solde à la fin	303 933 \$	43 850 \$	86 939 \$	434 722 \$	386 364 \$

⁽¹⁾ Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations et de le présenter après déduction de la dette long terme afférente aux immobilisations.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Bilan
31 mars

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	170 088 \$	201 737 \$
Encaisse affectée	133 850	-
Débiteurs (note 3)	4 343	15 257
Frais payés d'avance	4 301	7 271
	<u>312 582</u>	<u>224 265</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>574 692</u>	<u>586 163</u>
	<u>887 274 \$</u>	<u>810 428 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	25 578 \$	28 993 \$
Apports reportés (note 7)	125 015	46 621
Portion court terme de la dette à long terme (note 9)	5 695	44 060
	<u>156 288</u>	<u>119 674</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	31 043	33 450
DETTE A LONG TERME (note 9)	<u>265 221</u>	<u>270 940</u>
	<u>452 552</u>	<u>424 064</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	303 933	311 320
Affecté	43 850	-
Non affecté	86 939	75 044
	<u>434 722</u>	<u>386 364</u>
	<u>887 274 \$</u>	<u>810 428 \$</u>

Pour le conseil d'administration :

 **Administrateur**
 **Administrateur**

Christiane Valade, CPA auditrice

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	48 358 \$	2 818 \$
Redressements relatifs aux années antérieures	-	6 986
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 857	14 975
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 407)	(1 350)
Gain sur la cessation d'immobilisations corporelles	-	(649)
	<u>63 808</u>	<u>22 780</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 137)</u>	<u>1 952</u>
	<u>62 671</u>	<u>24 732</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse grevée d'une affectation	-	238 403
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 386)	(592 892)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	5 630
	<u>(6 386)</u>	<u>(348 859)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	90 000	28 957
Nouvelle dette à long terme	-	275 000
Remboursement de la dette à long terme	(44 084)	-
	<u>45 916</u>	<u>303 957</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	102 201	(20 170)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>201 737</u>	<u>221 907</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>303 938 \$</u>	<u>201 737 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué le 8 Février 1990, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un lieu permettant aux familles et aux personnes dans le besoin de se rencontrer, de partager et d'obtenir les outils nécessaires afin d'améliorer progressivement leurs conditions de vie et leur autonomie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les crédettes. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports d'autofinancement

Les apports d'autofinancement sont comptabilisés dans la période dans laquelle ils se rapportent.

Dons de marchandises

L'Organisme comptabilise les dons de marchandises au moment de la réception de ceux-ci et sont évalués à la juste valeur des biens reçus.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dons

Les produits de dons sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Aide gouvernementale et subventions salariales

L'aide gouvernementale et les subventions salariales sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent, à la condition que l'Organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'Organisme à tenir ses activités. Ces heures peuvent varier de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des dépôts à terme, des comptes clients, des débiteurs et des frais payés d'avances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette long terme.

Coûts des transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatives à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus les soldes d'encaisse et les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Trésorerie grevée d'affectation

La trésorerie grevée d'affectation comprend la portion de l'encaisse que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes. Ce montant correspond à l'affectation interne et aux apports reportés afférents à des acquisitions d'immobilisations futures. Puisque l'Organisme ne peut utiliser cette trésorerie grevée d'affectation pour les opérations courantes, elle n'est pas incluse dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	5 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier et équipement	20 %
Logiciel et matériel informatique	30 %

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régime de retraite

La société contribue à un régime de retraite interentreprises. Ce régime de retraite interentreprises est un régime à prestations définies. Il est toutefois comptabilisé conformément aux normes applicables aux régimes à cotisations définies puisque l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour ce régime car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Divers	1 315 \$	40 \$
Dons	-	1 235
Subventions à recevoir	300	4 966
Sommes à recevoir de l'État	2 728	9 016
	<u>4 343 \$</u>	<u>15 257 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2023	2022
Terrain	190 000 \$	- \$	190 000 \$	190 000 \$
Bâtiment	382 142	22 078	360 064	370 900
Matériel roulant	168 387	161 449	6 938	9 568
Mobilier et équipement	43 261	27 783	15 478	10 788
Logiciel et matériel informatique	9 191	6 979	2 212	4 907
	<u>792 981 \$</u>	<u>218 289 \$</u>	<u>574 692 \$</u>	<u>586 163 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 \$, dont aucun montant n'était utilisé au 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	3 833 \$	9 388 \$
Sommes à remettre à l'État	1 066	877
Salaires et vacances à payer	20 679	18 728
	<u>25 578 \$</u>	<u>28 993 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

Financement destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice suivant :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	46 621 \$	43 088 \$
Plus : Montants encaissés	113 900	17 282
	<u>160 521</u>	<u>60 370</u>
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(35 506)</u>	<u>(13 749)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>125 015 \$</u>	<u>46 621 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	33 450 \$	5 843 \$
Plus : Apports reçus	<u>-</u>	<u>28 957</u>
	33 450	34 800
Moins : Montants amortis dans les résultats	<u>(2 407)</u>	<u>(1 350)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>31 043 \$</u>	<u>33 450 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'organisme n'a pas comptabilisé d'apport. Lors de l'exercice précédent l'organisme avait comptabilisé 28 957 \$ pour achat et rénovation du bâtiment.

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt d'un capital restant dû de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2023 ^{a)}	-	40 000 \$
Emprunt hypothécaire, au taux de 5,79 %, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain, le bâtiment et les améliorations sis, remboursable par mensualités de 1 768,70 \$, renouvelable en juin 2027	<u>270 916</u>	<u>275 000</u>
	270 916	315 000
Tranche à court terme de la dette à long terme	<u>5 695</u>	<u>44 060</u>
	<u>265 221 \$</u>	<u>270 940 \$</u>

a) Au cours de l'exercice, l'Organisme a obtenu un emprunt de 60 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. L'Organisme a remboursé le prêt de 40 000 \$ le 5 octobre 2022.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont :

2024 : 5 695 \$	2026 : 6 391 \$	2028 : 7 174 \$
2025 : 6 033 \$	2027 : 6 771 \$	

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

10. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 43 850 \$ (0\$ en 2022) pour l'achat d'un camion cube. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur, échéant en mars 2024, totalise 2 253 \$. Le versement à effectuer au cours du prochain exercice est le suivant :

2024 : 2 253 \$

12. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et charges sociales sont répartis de la manière suivante :

	2023	2022
Administration	53 198 \$	39 112 \$
Financement	36 488	31 290
Mission	179 866	190 347
	<u>269 552 \$</u>	<u>260 749 \$</u>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, le total de la masse salariale et des charges sociales est pour une moyenne de 7 employés (6 employés pour 2022).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Organisme aux risques au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2023

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2023, l'Organisme est d'avis que ses ressources financières récurrents lui permettent de faire face à toutes ses charges et qu'il n'y a pas de risque de concentration significatif sur les liquidités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres débiteurs, l'Organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue des provisions pour pertes potentielles sur autres créances en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2023, il n'y avait pas de risque significatif de concentration sur le crédit.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêts du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent la Société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
Annexe A – Subventions		
Centraide :		
Accomplissement de la mission globale	90 000 \$	90 000 \$
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	<u>34 800</u>	<u>34 835</u>
	<u>124 800 \$</u>	<u>124 835 \$</u>
Annexe B – Subventions gouvernementales		
Gouvernement fédéral :		
Service Canada – Emplois étudiants	----- 5 492 \$	----- 5 235 \$
Gouvernement provincial :		
CISSS de la Montérégie-Centre – PSOC	217 212	184 150
Sécurité alimentaire	21 459	21 066
Subvention liée à la Covid-19	20 859	7 327
Table de la Petite Enfance et Jeunesse	16 581	16 662
Interagir – PAAS Action	300	450
Projet – Alliance Montérégie	7 029	-
Subvention salariale	<u>3 018</u>	<u>22 009</u>
	<u>286 458</u>	<u>251 664</u>
	<u>291 950 \$</u>	<u>256 899 \$</u>

LA RENCONTRE CHÂTEAUGUOISE
Renseignements complémentaires (suite)
31 mars

	2023	2022
Annexe C – Charges		
Achat nourriture – Cartes-cadeaux	2 697 \$	3 743 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	17 857	14 975
Apports alimentaires et distribution dans les écoles	27 119	18 700
Apports de marchandises aux usagers	38 646	18 401
Assurances	6 894	7 601
Cotisations	911	828
Dépenses liées à la COVID-19	20 859	7 326
Énergie	4 483	13 401
Entretien et réparations	18 385	7 126
Frais d'activités	15 295	10 904
Frais de bureau	7 229	7 209
Frais de déplacement	12 602	11 666
Honoraires professionnels	8 395	8 169
Intérêts et frais bancaires	114	410
Loyer	-	30 000
Intérêts sur dette à long terme	14 585	5 785
Location – Places de stationnement	-	6 449
Publicité	170	910
Salaires et charges sociales (note 12)	269 552	260 749
Télécommunications	4 066	2 371
	<u>469 859</u>	<u>436 723</u>
Répartition des dépenses de l'allocation Centraide :		
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	<u>35 615</u>	<u>52 719</u>
	<u>505 474 \$</u>	<u>489 442 \$</u>

Annexe D – Autres produits

Revenus de relocalisation	967 \$	30 000 \$
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	649
	<u>967 \$</u>	<u>30 649 \$</u>